



COMMUNIQUÉ
Paris, le 14/06/2018

UNE PROPOSITION DE LOI POUR PERMETTRE AUX DÉPARTEMENTS DE RESTER À 90 KM/H

En mars dernier, le député LR du Cantal Vincent DESCOEUR déposait à l'Assemblée nationale une proposition de loi « visant à permettre aux préfets et aux présidents de conseils départementaux de maintenir la vitesse maximale autorisée à 90 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central ». La proposition sera examinée par l'ensemble des députés en séance publique le jeudi 21 juin 2018. L'association « 40 millions d'automobilistes » apporte son soutien à la proposition et espère vivement qu'elle sera adoptée par les Parlementaires.

Le 1^{er} juillet 2018, conformément à la décision du Conseil interministériel de Sécurité routière, la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens du réseau secondaire sans séparateur passera de 90 à 80 km/h. D'après les estimations du journal spécialisé *Auto Plus*, plus d'un million de kilomètres de routes seraient concernées et un radar sur deux reprogrammé à la baisse.

La mesure est très mal perçue auprès des usagers de la route, en particulier ceux résidant en zone rurale, qui sont non seulement persuadés que l'abaissement de la limitation de vitesse ne permettra pas d'améliorer leur sécurité, mais portera atteinte au contraire à leurs capacités de mobilité et les exposera à des sanctions plus nombreuses, impactant ainsi de façon négative leur pouvoir d'achat et leur permis de conduire.

« Les élus parlementaires, députés comme sénateurs, ont été nombreux à signifier leur opposition à la mesure prise unilatéralement par le Gouvernement français, contre l'opinion publique et sans prendre la peine de solliciter les élus locaux, qui sont pourtant les mieux placés pour parler des problématiques en régions et les seuls légitimes, eu égard à leur connaissance des réseaux départementaux, pour estimer quelle limitation de vitesse est la mieux adaptée » rappelle Daniel QUÉRO, président de « 40 millions d'automobilistes ».

Le texte de loi qui sera présenté aux députés le 21 juin a pour but de permettre aux pouvoirs publics locaux – préfets et présidents de conseils départementaux – de déroger au cas par cas à la nouvelle réglementation, lorsqu'ils considèrent que les caractéristiques des routes permettent aux usagers de continuer à rouler à une vitesse maximale de 90 km/h sans danger.

« Quoi que prétende le Premier ministre, aucune étude ne prouve que la baisse de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h permettra de « sauver 400 vies ». En revanche, les conséquences néfastes en matière d'aménagement du territoire et d'accès à la mobilité sont avérées. La proposition de Vincent DESCOEUR est un bon compromis entre prise en compte des spécificités du réseau secondaire, où il est effectivement cohérent, ponctuellement, de réduire la vitesse des usagers, et la nécessité de garder des infrastructures routières efficaces, en particulier dans les zones les moins bien desservies par les autres moyens de transport » conclut Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

**Retrouvez tous nos communiqués en exclusivité sur www.fil-conducteurs.com, avant leur diffusion.
Inscrivez-vous dès maintenant, et venez échanger avec nous sur l'actualité ! [Cliquez ici](#)**

CONTACT :

Attachée de presse : Julie HAMEZ
presse@40ma.net
Tél. : 02 43 50 06 35
Port. : 06 10 07 48 26



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com